

gane servile et ornamental. Le Parlement a un droit, qui certainement l'emporte sur le bon plaisir du premier ministre, le droit de vivre.

Le Parlement, dit-il, a le droit de vivre. *(Applaudissements)*

Quand les parlements meurent—et ils sont morts en Europe au cours des années 30—la liberté disparaît avec eux et le peuple n'a plus voix au chapitre. Le Parlement a le devoir de se défendre et de repousser tout empiètement sur ses droits et ses privilèges. C'est pourquoi j'ai pris la parole aujourd'hui et c'est pourquoi des cris de protestation se sont élevés des bancs de l'opposition. Je ne m'oppose pas à la réforme. Mais, à l'instar de mes honorables amis, je refuse qu'on bâillonne le Parlement et je m'oppose à toute tentative en vue de lui retirer les cordons de la bourse qu'il a toujours tenus. Je poursuis ma citation:

Quand le premier ministre prétend parler au nom du pays tout entier, il confond l'écho de ses propres paroles avec la voix du peuple canadien. C'est le Parlement qui est et doit demeurer l'interprète autorisé de l'opinion publique et de la volonté du peuple. C'est cette Chambre qui doit élaborer les lois et les politiques. C'est même cette Chambre qui doit façonner le gouvernement.

Il fut alors interrompu par un député qui s'écria: «C'est ce qu'il deviendra». Et M. La-pointe de répondre:

Voilà qui est très intelligent; ces mots du poète grec Homère me reviennent à la mémoire: les dieux enlèvent la moitié de leur intelligence à ceux qui perdent leur liberté.

Voilà ce qui se passera, si le Parlement périt. Nous sommes favorables aux réformes mais on doit se rappeler que les grandes nations, qui possèdent une longue histoire de création permanente, connaissent inmanquablement la décadence lorsque leurs peuples ne comprennent plus les grandes institutions que leurs ancêtres avaient édifiées pour protéger la liberté de l'homme. Nous, au Canada, risquons de voir la déchéance du Parlement et la perte de la liberté. Quest-ce que le Parlement? Voici ce qu'a dit lord Acton:

Le pouvoir tend à corrompre, et le pouvoir absolu corrompt d'une façon absolue.

Quelqu'un a déjà dit:

Si le Parlement doit être préservé dans toute sa vitalité comme institution, la loyale opposition de Sa Majesté doit remplir son rôle sans crainte. Quand elle le remplit bien, notre liberté est assurée. L'histoire prouve que la liberté périt quand la critique s'éteint. Le Parlement protège et préserve le droit des minorités contre les majorités. Il doit faire preuve de vigilance devant les risques d'oppression et les empiètements injustes du cabinet sur les droits du peuple.

Nous ne devrions pas oublier ces paroles aujourd'hui quand nous étudierons les propositions tendant à adopter la règle 16A et à enlever à la Chambre le pouvoir d'examiner les dépenses du pays, qui représentent la

totalité des impôts versés par les Canadiens. Je continue:

Elle devrait surveiller toutes les dépenses et prévenir celles qui seraient exagérées, en informant l'opinion publique des gaspillages ou des excès pires encore. Elle critique; elle propose des amendements, pose des questions, extrait des renseignements; elle stimule, elle instruit, elle façonne l'opinion publique par ses propos et ses notes à la Chambre. Elle doit examiner à fond tous les actes du gouvernement afin d'empêcher les entorses au régime démocratique auxquelles les gouvernements ont volontiers recourus. De l'absence d'une opposition puissante naît l'unipartisme de l'État.

C'est bien de réformer, mais si l'on permet au gouvernement d'appliquer l'article 16A du Règlement, et si on lui permet, sous prétexte de réforme, d'enlever au Parlement le pouvoir d'examiner des dépenses qui refléteraient extravagances ou dépréciations, alors cette institution a eu son heure. Autant en fermer les portes. *(Applaudissements)*

Une voix: Amen.

M. Woolliams: Oui, une fois le Parlement fermé, ce serait «amen».

Une voix: Oui, mon frère.

M. Woolliams: Je ne tiens pas à discuter avec un homme qui s'amuse à nous harceler, à un moment comme celui-ci, alors que tant de choses importantes, pour le Parlement, sont en jeu. Le premier ministre a dit que toute assemblée démocratique doit avoir des règles pour que de la discussion naissent des décisions. Personne ne nie cela, mais que les décisions ne tournent pas à la dictature.

Voyons quelques exemples. L'opposition a demandé une décision à propos d'une nouvelle politique pétrolière pour le Canada, car nous perdons nos débouchés. Pourtant, nous n'avons eu aucune déclaration de politique et aucune mesure n'a été prise. Nous avons demandé une décision à propos des ventes de blé et des moyens d'accélérer le séchage des grains. Encore une fois, ni déclaration ni mesures.

Nous avons réclamé une décision relativement à la négociation Kennedy, afin de protéger nos principales industries du centre et de l'est du Canada. Il n'y a pas eu de déclaration de principe et aucune mesure n'a été prise. Nous avons réclamé une décision dans le domaine des affaires internationales pour tenter de découvrir quelle est la position du pays par rapport à l'OTAN, au NORAD et, surtout, au Biafra. Mais il n'y a pas eu de déclaration de principe et aucune mesure n'a été prise. Nous avons réclamé une décision en priorité au sujet d'une révision des pensions accordées aux vieillards qui se trouvent aujourd'hui